

Budget initial 2021

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à la majorité des suffrages exprimés le budget initial 2021 dont une copie est disponible sur le site intranet et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget Établissement) :

1850,8 ETPT sous plafond et 159,6 ETPT hors plafond

138 940 974 € d'autorisations d'engagements dont :

- 100 376 237 € en personnel
- 32 759 588 € en fonctionnement
- 5 805 149 € en investissement

139 569 750 € de crédits de paiements dont :

- 100 376 237 € en personnel
- 33 282 029 € en fonctionnement
- 5 911 484 € en investissement

137 370 509 € de prévisions de recettes

-2 199 241 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également à l'unanimité des suffrages exprimés les prévisions comptables suivantes :

21 193 090 € de trésorerie (soit une variation de -4,7M € par rapport au compte financier 2019)

328 123 € de résultat patrimonial

3 306 930 € de capacité d'autofinancement

16 930 480 € de fonds de roulement (soit une variation de -1,5M € par rapport au compte financier 2019)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 6

Fait à Lyon, le 17 décembre 2020,



Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON